

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 25 octobre 2019 sous la présidence d'Alain Fillon, Maire.

Etaient absents excusés : Mesdames Hervier (pouvoir Mr Maignan) et Vandromme (pouvoir Mme Maury) ; Monsieur Girard (pouvoir Mr Jouanneau).

Etait absente : Mme Pinto.

Monsieur Jaquinod est désigné secrétaire de séance.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Le procès-verbal de la réunion précédente, n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité et il est passé aux questions inscrites à l'ordre du jour.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Auparavant, Monsieur Patrick Mulet, membre de l'association Eure et Loir Nature présente un exposé sur l'éclairage public (« Lumière sur l'éclairage public ») rappelant son historique et les effets sur la faune et la flore. Echanges avec les élus.

AFFAIRES FINANCIERES

* Dividende versé par la SEMCD

La Société d'Economie Mixte de Construction du Drouais (SEMCD) par le biais de son Conseil d'Administration en date du 28 mai 2019 a arrêté les comptes 2018 et a proposé de verser 500 000 € de dividendes aux actionnaires (secteurs public et privé). Cette décision a été validée par l'Assemblée Générale du 27 juin 2019.

La Commune de Luray, qui possède 12 actions, percevra donc la somme de 471,70 €. Accord unanime du Conseil.

* Bilan Saint Clair 2019

Le bilan financier de la fête patronale St Clair 2019, effectué entre le Bureau du Comité des Fêtes et la Municipalité, montre un déficit de 319,19 €.

Après analyse de ce bilan il a été convenu que seul le Comité des Fêtes prendrait à son compte le déficit enregistré.

Il reste à la charge de la Commune sa participation financière correspondant à l'organisation du « partage de la brioche » avec tous les habitants.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer au Comité des Fêtes une subvention exceptionnelle de 150 € pour assurer cette dépense.

* Attribution de subventions exceptionnelles

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de :

- 2 000 € à l'Association Laïque des Parents d'Elèves de Luray (ALPEL) pour sa participation active à la Fête St Clair.
- 150 € à l'Association « OLD HICKORY » pour sa participation active à la « Semaine du Souvenir » du 13 au 28 septembre 2019.

* Redevance de concession gaz naturel

Conformément à l'avenant n°2 relatif à la redevance de concession gaz, la société GEDIA a décidé de régler à la Commune de Luray une somme de 6 057 € au titre de l'année 2018. Accord unanime et remerciements du Conseil Municipal.

* **Modification d'imputation budgétaire**

La Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux qui détient la compétence « Eaux pluviales » réalise les travaux pour le compte d'une Commune concernée et appelle le remboursement des travaux auprès de ladite Commune.

Pour la Commune de Luray, il s'agit d'une dépense d'investissement à imputer au compte 2041512 (contrairement aux autres travaux de voirie et réseaux).

Ces travaux ont été réalisés en 2017 rue de Dreux pour un montant de 2 159 €.

Or le budget communal (M 14 Section Investissement) n'a pas prévu le provisionnement de cette ligne de dépense.

Il est donc nécessaire d'effectuer une décision modificative pour le transfert d'une somme de 5 000 € du compte 2315 au compte 2041512.

Accord unanime du Conseil Municipal.

* **Fuite importante d'eau potable sur domaine privé**

Lors du relevé des compteurs d'eau potable en octobre 2019, une importante fuite d'eau a été constatée dans la propriété de l'entreprise W. Martin, rue des Landes à Luray (1823 m³).

Compte tenu que le système d'assainissement non collectif n'est pas soumis à la redevance assainissement, la dépense occasionnée ne concerne que l'eau potable.

Afin de ne pas mettre en péril l'équilibre financier de cette entreprise et, compte tenu de la part active du chef d'entreprise pour résoudre ce problème, il est proposé de facturer à ce dernier un prix de l'eau coûtant comprenant le coût d'achat et les taxes et redevances payés par la Commune soit 1,50 € le m³.

Le montant de la facture serait ainsi ramené à 2 734,50 €.

Accord unanime du Conseil Municipal.

(Mr Avenard ne prend pas part au vote).

* **Indice de qualité comptable du budget communal**

Comme chaque année cet indice de qualité publié prend en compte différents paramètres (respect de la nomenclature et des obligations réglementaires ; rapidité d'exécution ; régularisations d'opérations et comptes d'attentes etc...) de gestion budgétaire et il est de 20/20.

Le Conseil félicite la Secrétaire de Mairie responsable de la comptabilité budgétaire.

PERSONNEL COMMUNAL

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel communal, et du fait que certains grades correspondent à des postes non affectés, il y a lieu de supprimer ces derniers à savoir un poste de Rédacteur principal 2^{ème} classe à 35h00, un poste de Rédacteur de 35h00 et un poste d'Adjoint Administratif de 30h00.

Accord unanime du Conseil.

URBANISME – VOIRIE – RESEAUX

* **Exercice du droit de préemption urbain**

Après avoir pris connaissance de l'intention d'aliéner les propriétés AB 273 ; AB 321-340 ; AB 0082, le Conseil, unanime, décide le non exercice du droit de préemption urbain prévu par le Code de l'Urbanisme (Art. A 213-1 du CU).

* **Aliénation de la sente communale**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Monsieur et Madame Polvé demeurant 19, rue Jean Moulin ont sollicité l'acquisition d'une partie du domaine public communal matérialisée par une sente (57 m²) reliant la rue Pasteur à la RD 929 afin de rendre plus esthétique cet espace et l'environnement de leur propriété.

Depuis de nombreuses années, pour des raisons de sécurité liées à la fois à des problèmes de délinquance et à la dangerosité de ce chemin qui débouche directement sur un fossé bordant la RD 929, cette portion de terrain est clôturée et donc n'est plus affectée à un usage public et de surcroît totalement inaccessible au public.

De ce constat de désaffectation matérielle de cette sente communale de 57 m², le Conseil Municipal, unanime, pour des raisons de sécurité et pour améliorer l'environnement de la rue :

- émet un avis favorable à la cession de cette portion de terrain communal,
- définit les modalités de la vente à Mr et Mme Polvé
 - prix : 60 €/m² soit un coût global de 3 420 €,
 - frais de bornage éventuels et de notaire à la charge de l'acquéreur,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette vente.

Si ces conditions sont acceptées par l'acquéreur, une procédure préalable de désaffectation et de déclassement sera déclenchée par la Commune ce qui est approuvé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

AFFAIRES GENERALES

*** Bilan et perspectives de fonctionnement de la bibliothèque municipale**

Comme chaque année, l'agente du patrimoine en charge du fonctionnement de la bibliothèque dresse le bilan de l'année écoulée et propose un plan d'animations et un budget pour l'année à venir.

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du bilan et les objectifs ainsi que le plan d'animation pour l'année scolaire 2019-2020.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, unanime :

- félicite la responsable de la Bibliothèque pour le travail accompli,
- émet un avis favorable aux perspectives d'actions et au budget de fonctionnement (1 600 €) pour l'année scolaire 2019-2020.

*** Programmation culturelle 2020**

La programmation des manifestations culturelles pour l'année 2020 a déjà été initiée. Elle doit faire l'objet d'un complément et d'une validation par la Commission Municipale des affaires culturelles avant l'organisation d'un point presse début décembre 2019.

*** Distribution des colis aux Seniors**

Monsieur le Maire rappelle les conditions de bénéfice de ce présent (personnes de plus de 70 ans résidant dans la Commune et inscrites sur la liste électorale) distribué chaque année.

Cette distribution aura lieu le samedi 07 décembre 2019.

*** Rapport communautaire de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)**

Suite à la réunion de la CLETC du 14 octobre 2019 portant sur les révisions des attributions de compensation des Communes de :

- Serazereux, au titre de l'assainissement collectif (15 000 €),
- Brezolles, au titre de la restitution de l'école maternelle et de sa restauration scolaire (retenue 196 102,73 €),
- Vernouillet, au titre du transfert de la piscine à la Communauté d'Agglomération (retenue 318 858 €).

Accord unanime du Conseil.

*** Contrat de prestation service – intervention artistique**

Après avoir pris connaissance des termes du contrat entre l'association « La Boîte aux Lettres » et la Commune de Luray pour la prestation artistique de Madame Pauline Maharaux le 28 septembre 2019, dans le cadre de la « Semaine du Souvenir » (objet ; durée ; obligations réciproques ; prix : 400 € ; assurances etc...), le Conseil Municipal,

unanime, approuve ce contrat et autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la Commune.

(Mme Maharaux ne prend pas part au vote).

*** Programmation des travaux espaces verts**

Monsieur Deschamps, président de la Commission Municipale des espaces verts, commente le rapport qu'il a établi à la suite de la tournée communale qui a été effectuée avec les membres de la commission, l'entreprise chargée des travaux et un employé communal.

Le montant total de la prestation (tailles ; nettoyages ; plantations ; remplacements ; protections...) s'élève à 4 500 € H.T.

Accord unanime du Conseil Municipal.

ORGANISATION DES PROCHAINES MANIFESTATIONS MUNICIPALES

Les élus passent en revue les prochaines manifestations municipales et s'y investissent :

- 06 novembre : Conseil d'Ecole
- 11 novembre : Commémoration de la fin de la Première Guerre Mondiale
- 16 novembre : Salon Information et Prévention (ASC)
- 30 novembre : Repas des Seniors
- 06 décembre : Réunion du Conseil Municipal
- 14 et 15 décembre : Marché de Noël

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Fillon : - départ du Sous-Préfet W. Kamel pour un poste au Ministère de l'Intérieur,
: - courriers de remerciements,
- rencontre avec une administrée : projets de « boîte à livres » et de ramassage des déchets écocitoyens.

Monsieur Maignan : - projets de travaux aux Ecoles (année 2020),
- défibrillateurs : maintenance et acquisition.
Rendez-vous programmé avec un technicien.

Madame Lemarié : - pas de participation à la fête des Flambarts (décembre 2019) du fait d'informations changeant et d'un délai trop court de préparation.

Monsieur Manuguerra : - contrôle annuel des extincteurs.
Nécessité de programmation d'une dépense importante sur 2020 et 2021.

Monsieur Victor : - retour sur la « Semaine du Souvenir » :
▪ réunion du COPIL le 29 novembre à 18h00,
▪ préparation d'un article pour le bulletin municipal 2020.

Madame Maharaux : - invitation au déjeuner des Seniors.

Monsieur Deschamps : - retour sur l'épandage des boues d'Achères (78).

* * * *

**La prochaine réunion du Conseil Municipal
est fixée au vendredi 06 décembre 2019 à 20h00 en Mairie.**